

École

Notre-Dame-de-Protection

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2026-2027

Approuvé par le conseil d'établissement le 15 avril 2026.
Proposition : CÉ-25-26-43

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Code de vie - Objectif et valeurs

Mission éducative de l'école

L'école Notre-Dame-de-Protection s'engage à soutenir le développement global de ses élèves en favorisant leur socialisation, leur apprentissage et leur qualification, dans un environnement stimulant, bienveillant et sécurisant.

Objectif du code de vie

Le code de vie vise à instaurer un climat harmonieux, respectueux et inclusif, propice au bien-être et à la sécurité de tous. Il repose sur un cadre d'intervention commun, où chaque action éducative cherche à corriger les comportements inappropriés dans l'optique que chaque élève a le potentiel de progresser.

Valeurs et règles de conduite

Les règles établies ont pour objectif d'établir un cadre en matière de civisme dans les écoles en définissant un ensemble de comportements et d'attitudes qui témoignent du respect des personnes et de l'environnement, des règles et des valeurs de la communauté éducative. L'école valorise un milieu de vie où la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des principes partagés, permettant à chacun de se sentir respecté et en sécurité, dans un climat favorable aux apprentissages et à l'épanouissement.

Approche d'intervention

Les interventions sont guidées par les principes de justice, d'équité et de respect. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont essentielles pour obtenir des résultats positifs et durables.

Engagement

Les élèves doivent faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

La collaboration active des élèves et des parents est indispensable pour assurer le succès de cette démarche éducative.

Ce tableau trace un portrait global des 3 valeurs qui ont été retenues dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement, respect et inclusif
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats
Sécurité : actions et gestes (adultes et élèves), utilisation adéquate du matériel, environnement

Veuillez prendre note que les Info parents (écarts de conduite mineurs ou écarts de conduite majeurs) sont remplis avec bienveillance et avec l'enfant afin qu'il prenne conscience de l'impact de ses actions et de l'amener à réfléchir sur des pistes des solutions (développement des habiletés sociales).

Code de vie de l'école

Comme élève voici mes responsabilités	
Respect	
• Je respecte l'autorité du personnel de l'école (j'obtempère et je collabore avec les intervenants de l'école). • Je respecte le fonctionnement de l'école et de la cour de l'école. • Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. • Je vouvoie le personnel de l'école. • J'utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école. • Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence. • J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps, et quel que soit le moyen utilisé. • Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école (autorisation pour photo, vidéo). • J'utilise de façon appropriée les réseaux sociaux. • Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école. • Je respecte l'environnement (végétation, établissement) et je respecte la propreté des lieux (déchets). • Je garde le silence dans les déplacements et pendant les heures de classe. • À l'entrée et à la sortie des classes, je parle à voix basse (niveau de voix 1).	
Responsabilités	
<i>*Relève de la gestion de classe des enseignants</i>	
• Je respecte les règles de classe. * • J'effectue le travail demandé dans le calme. * • Je fournis les efforts nécessaires. * • Je fais mes leçons et je remets mes travaux à temps. * • J'apporte mon matériel. • J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages (jouets ou autres sont interdits). • Je suis ponctuel et assidu. * • Je suis propre et je porte des vêtements décents et adaptés au milieu scolaire ainsi qu'aux activités de la journée : • Je porte des vêtements d'une longueur et d'une coupe appropriée; • Je dois couvrir mes sous-vêtements, mon torse, mon ventre et mes fesses avec des vêtements opaques; • Les messages sur mes vêtements sont positifs et respectueux (sans violence, racisme, sexisme ou vulgarité); • Je porte des chaussures sécuritaires et adaptées. • J'apporte idéalement une collation saine. Il est suggéré d'apporter des fruits et des légumes frais ou du fromage. Les aliments camelote (friandises, croustilles, chocolat, etc.) sont interdits. Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. * • L'utilisation du début jusqu'à la fin du jour de classe, du cellulaire, des écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel (montre intelligente) autant sur le terrain et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activité scolaire, est interdite, sauf lorsque cette utilisation est requise pour un des motifs suivants : • Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant. • L'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence. • Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. • En cas de non-respect, un premier avertissement sera émis. Advenant une récidive, ces derniers seront retirés pour une période minimale de 24 heures et les parents devront venir les récupérer à l'école.	
Sécurité	
• J'agis en tout temps de manière sécuritaire. • Je circule prudemment dans l'école. • Je respecte les limites de la cour d'école. • Je dois informer mon titulaire de classe pour tous déplacements seuls. • Je respecte le protocole d'évacuation.	

Les procédures s'adressant aux parents

- Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. Il est interdit d'aller directement dans les classes ou de circuler dans la cour de l'école durant les heures de classe.
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignante de l'enfant.
- L'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité.
- Les parents qui effectuent un changement de destination pour leur enfant pour la fin des classes (autobus ou service de garde) doivent aviser l'enseignant ainsi que le service de garde par écrit ou par téléphone au moins 24 heures ouvrables avant le départ de l'enfant.
- Lors des journées où la température varie beaucoup (printemps/automne) prévoyez un habillement en multicouche, car les autorisations personnalisées des parents ne seront pas considérées.
- Conformément à la Loi sur l'instruction publique, votre enfant doit obligatoirement fréquenter l'école selon l'article 14. Selon l'article 17 de la Loi sur l'instruction publique, les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.
- Les parents doivent inscrire les absences de leur enfant dans Mosaïk portail parent accessible avec un portable ou Clic École dans l'application mobile, le plus rapidement possible. En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi, etc.), les enseignants ne fournissent pas de travail à l'élève absent et ne reprennent pas les notions en récupération. Il n'y aura aucune reprise d'évaluation.
- Il est de la responsabilité des parents de consulter régulièrement leur courriel ainsi que l'agenda de leur enfant.

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Les écarts de conduite mineurs sont en lien avec les valeurs de la matrice comportementale :

RESPECT

RESPONSABILITÉ

SÉCURITÉ

Écart de conduite mineur - Info titulaire

Nom: _____

Date : _____

Lieux

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Bibliothèque | ☐ Corridor | ☐ Cour de récréation | ☐ Escaliers |
| ☐ Grande salle-école | ☐ Grande salle des dîners | ☐ Grande salle-SDG | ☐ Gymnase |
| ☐ Local informatique | ☐ Local science et technologie | ☐ Toilettes | ☐ Vestiaires |
| ☐ Service de garde | | | |

Valeur non respectée

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| ☐ Respect | ☐ Responsabilité | ☐ Sécurité |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|

Raison du billet : _____

Signature de l'intervenant : _____

Si les manquements perdurent, l'éducatrice spécialisée et la direction sont informées

Après trois écarts de conduite mineurs pour une même valeur, et ce dans le même mois, cela amène à des conséquences du niveau d'intervention des « écarts de conduite majeurs ».

Conséquences

- ✓ Geste réparateur (rendre service, qualités à trouver, etc.)
- ✓ Retrait du jeu pour une courte période (fin de la récréation)
- ✓ Périmètre réduit
- ✓ Enseignement par modelage
- ✓ Autres

Si le comportement persiste et que l'élève reçoit une fiche Info parent, une autre conséquence doit être ajoutée en lien avec l'écart de conduite

Écart de conduite majeur - Info parent(s)

L'écart de conduite majeur est rempli lorsqu'un élève effectue un des manquements suivants :

Violence et intimidation – Refus d'obtempérer ou de collaborer – Vandalisme – Autre manquement au code de vie

Si le titulaire juge que l'élève commet trop de manquements, il est référé à l'éducatrice spécialisée et à la direction si nécessaire.

Nom: _____ Date : _____

Classe de: _____ Initiales de l'enseignant : _____

Moment de la journée

- | | | | |
|--|--|--|---|
| ☐ Avant les cours | ☐ Récréation AM | ☐ Pendant les cours | ☐ Heure de dîner |
| ☐ Récréation PM | ☐ Après les cours | ☐ Autres : _____ | |

Lieux où les gestes se sont produits

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Déplacement maison-école | ☐ Cour de récréation | ☐ Classe | ☐ Toilettes |
| ☐ Gymnase | ☐ Corridors | ☐ Service de garde | ☐ Vestiaires |
| ☐ Escaliers | ☐ Autres : _____ | | |

Violence et intimidation

- | | | | |
|--|--|---------------------------------------|--|
| ☐ Bagarre | ☐ Brûlure | ☐ Coup de pied | ☐ Coup de poing |
| ☐ Crachat | ☐ Exclusion | ☐ Frappe | ☐ Menace |
| ☐ Moquerie, dénigrement | ☐ Morsure | ☐ Rumeur | ☐ Taxage |
| ☐ Commentaire inapproprié | ☐ Autre (spécifiez) : _____ | | |

Refus d'obtempérer ou de collaborer

- | | |
|---|---|
| ☐ Être impoli envers l'adulte | ☐ Se sauver de l'école ou de la classe |
| ☐ S'opposer aux consignes de l'adulte malgré les interventions | |

Autres

- | | |
|---|--|
| ☐ Endommager ou détruire volontairement le matériel des autres | ☐ Posséder un objet dangereux |
| ☐ Endommager ou détruire volontairement le matériel de l'école | ☐ Voler |
| ☐ Ne pas respecter le code vestimentaire | |

Description détaillée : _____

Récurrence d'écarts de conduite mineurs (3)

Précision : _____

Lieux

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Bibliothèque | ☐ Corridor | ☐ Cour de récréation | ☐ Escaliers |
| ☐ Grande salle-école | ☐ Grande salle des dîners | ☐ Grande salle-SDG | ☐ Gymnase |
| ☐ Local informatique | ☐ Local science et technologie | ☐ Toilettes | ☐ Vestiaires |
| ☐ Service de garde | | | |

Signature de l'intervenant : _____ Signature de l'élève : _____

Écart de conduite majeur - Info parent(s)

☐ Conséquence appliquée (à surligner)

☐ Conséquence à venir (à surligner)

Commentaire du parent : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

	Gestes réparateurs	Conséquences logiques
Violence et intimidation	• Avouer ses erreurs et s'excuser. • Faire un dessin, une lettre ou un bricolage pour s'excuser. • Trouver des qualités à la personne. • Consoler la personne. • Préparer une surprise. • Proposer à l'élève de faire une activité qui l'intéresse. • Faire plaisir à l'élève en lui rendant service. • Faire la responsabilité de l'autre élève. • Aider l'autre élève dans une activité difficile. • Partager son matériel. • Jouer avec l'élève concerné à la récréation. • Écrire des mots doux à la personne. • Je laisse mon privilège à l'amie que j'ai blessée. • Aider à soigner la personne. • _____ • _____	• Faire une réflexion écrite en indiquant en quoi son langage ou son geste est inapproprié. • Écrire un texte sur les impacts de son discours. • Effectuer une recherche pour trouver des mots acceptables de remplacement. • Faire un exposé oral sur le sujet. • Retrait des récréations. • Récréations par paliers. • Territoire restreint dans la cour de récréation. • Récréations supervisées. • L'élève appelle ses parents pour les informer de la situation. • Placer l'élève le premier dans le rang, près de la surveillante. • Faire sortir l'élève après les autres. • Circuler accompagné d'un adulte. • Composer un court texte pour expliquer mes sentiments si quelqu'un me faisait la même chose. • Préparer une affiche sur l'importance d'apprendre à régler un conflit. • Retirer l'élève de l'activité pendant une période déterminée. • Augmenter le niveau de surveillance auprès de l'élève. • _____
Refus de collaborer	• S'excuser à la personne. • Rendre service à la personne. • Perte d'un privilège • Faire un dessin, une lettre ou un bricolage pour s'excuser. • Trouver des qualités à la personne. • Écrire des mots doux à la personne. • _____	• Écrire un texte sur les impacts de son manque de collaboration. • Pratiquer le comportement attendu. • Retrait des récréations. • Reprendre le temps perdu à un moment choisi par l'enseignante. • Reprise du travail au moment choisi par l'enseignante. • Reprise du travail ou retenue après l'école • _____
Autres	• Nettoyer le matériel sali. • Effacer ou nettoyer les graffitis. • Réparer ce qui a été endommagé. • Effectuer des travaux communautaires en compensation de l'objet brisé ou endommagé. • _____	• Payer l'objet brisé ou endommager. • Circuler accompagné d'un adulte. • Faire une réflexion écrite en indiquant en quoi son geste est inapproprié. • Exposé oral sur le sujet. • L'élève appelle ses parents pour les informer pour leur expliquer la situation. • Placer l'élève le premier dans le rang lors des déplacements. • _____

Code vestimentaire

Je porte des vêtements décents et adaptés au milieu scolaire ainsi qu'aux activités de la journée :

- Je porte des vêtements d'une longueur et d'une coupe appropriée;
- Je dois couvrir mes sous-vêtements, mon torse, mon ventre et mes fesses avec des vêtements opaques;
- Les messages sur mes vêtements et accessoires sont positifs, respectueux et adaptés à l'école (sans violence, racisme, sexisme ou vulgarité);
- Je porte des chaussures sécuritaires et adaptées.



HORAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION 2026-2027

 PRÉSCOLAIRE Sauf Jour 3	Jours 1 à 8 8 h 00 à 8 h 10 8 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 28 14 h 28 à 14 h 33	Accueil Enseignement (194 min.) Déplacement <u>Jours 9 et 10</u> Accueil 12 h 45 à 12 h 50 Enseignement (98 min.) 12 h 50 à 14 h 27 (97 min.) Déplacement 14 h 27 à 14 h 32
1^{re} année à la 3^e année Récréation 9 h 30 à 9 h 45 Sauf Jour 3 Récréation 14 h 10 à 14 h 25	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 30 9 h 30 à 9 h 50 9 h 50 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 14 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (94 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (60 minutes) Déplacement Surveillance
4^e année à la 6^e année Récréation 9 h 55 à 10 h 10 Sauf Jour 3 Récréation 13 h 55 à 14 h 10	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 50 9 h 50 à 10 h 10 10 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 13 h 50 13 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (100 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (74 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (60 minutes) Déplacement 5 min. + 15 min. récréation Enseignement (80 minutes) Déplacement Surveillance

- N.B. Il n'y a aucune surveillance sur la cour avant 8 h le matin et 12 h 45 au retour du dîner.
- Horaire du secrétariat : 8 h à 11 h 30 et de 12 h 45 à 16 h

Les élèves seront en congé tous les jours 3 en après-midi, afin de permettre à l'équipe-école de se concerter.

Horaire jour 3	
8 h à 8 h 10	Surveillance
8 h 05 à 8 h 10	Accueil
8 h 10 à 11 h 24	Enseignement
11 h 24 à 11 h 34	Surveillance (fin de journée)

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION 2025-2026

LA DIRECTION

Julie Houle
Carine Lessard

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

4 ans :	Kathie Bousquet Samantha Jodouin
5 ans :	Josée Lefebvre Nathalie LeBlanc Dany Todd
1 ^{re} année :	Isabelle Pilon Julie-Jacinthe Prigent Annie Tremblay
2 ^e année :	Laurianne Mercier Marie-Eve Maheux
3 ^e année :	Cindy Ménard Marie-Claude Noël Vivianne Saucier
4 ^e année :	Krystel Mercier
4 ^e année :	Isabelle Houle
5 ^e année :	Paméla Raymond Jacynthe Cartier
6 ^e année :	Karine Lauzon Karine Lemire
Enseignantes orthopédagogues :	Aline Lavoie Marie-Karel Turcotte

LES SPÉCIALISTES

Anglais langue seconde :	Frédérique Gervais
Musique :	Sonia Rivard
Éducation physique :	Samuel Goudreault Sanéo Thioub

LE PERSONNEL DE SOUTIEN

Secrétaire d'école:	Marie-Ève Gravel
Techniciennes en éducation spécialisée :	Tessa Bernier Amélie Poirier Geneviève-Miranda Morin Josianne Bougie
Concierge :	Bruno Rail-Blouin
Ouvrier d'entretien :	Maxens Fleury

LE SERVICE DE GARDE

Technicienne en service de garde :	Sylvie Gagnard
------------------------------------	----------------